



**23-24
AVRIL
2026**

NOTRE-DAME DE PARIS



mais aussi la chapelle de la médaille miraculeuse,
Saint Etienne du Mont, Saint Ignace et Montmartre

SERVICE DES PÈLERINAGES

Maison diocésaine - 6, Allée du Séminaire
17100 SAINTES - 07 72 32 08 28
pelerinages@diocese17.fr - IM01711024

Pèlerinage organisé par l'agence BIPEL

Registre des Opérateurs de Voyages n° IM035100040
Mentions légales : Articles L. 211-18 et R. 211-35 à R. 211-40
du Code du Tourisme.Assurance

PROGRAMME

Jeudi 23 avril :

- Départ depuis la gare SNCF de la Rochelle à 7h06 (prévoir de se retrouver sur place au moins 1/2 h avant)
- Arrivée à Paris à 9h41
- Dépose des bagages sur le lieu d'hébergement (FIAP Paris) puis visite du quartier du Panthéon avec notamment l'église St Etienne du Mont.
- Déjeuner vers 13h dans un restaurant aux abords de Notre-Dame.
- L'après midi : visite guidée extérieure de Notre-Dame , puis visite libre de l'intérieur (avec des audioguides fournis par la cathédrale).
- 18h : Messe à la cathédrale.
- Retour sur le lieu d'hébergement, dîner et nuit sur place (chambres individuelles avec supplément et chambres 2 lits).

Vendredi 24 avril :

- Petit déjeuner, dépose des bagages dans la bagagerie, puis trajet jusqu'à la Rue du Bac
 - 8h : Messe dans la chapelle de la médaille miraculeuse. Rencontre et visite avec une soeur qui nous parlera de Catherine Labouré.
- Visite de l'église St Ignace, à proximité, puis trajet en métro jusqu'à la place du Tertre (Montmartre). Temps libre
- Déjeuner autour de Montmartre.
- Après-midi : visite libre du Sacré Coeur, temps de prière et d'adoration.
- Retour au lieu d'hébergement pour récupérer nos bagages et rejoindre la gare Montparnasse.
 - Train à 17h24, arrivée à la Rochelle à 20h27.

PRIX

- Option 1 - Avec trajet en train au départ de La Rochelle : 430 €
- Option 2 - Sans trajet inclus : 320 €
- Supplément chambre individuelle : 40 €

Ce prix comprend : le trajet en train (pour ceux ayant réservé l'option 1), les repas (déjeuner et dîner du jour 1, petit-déjeuner et déjeuner du jour 2), les transports à Paris, la nuitée, la taxe de séjour, les visites, la fourniture des audiophones et audioguides (Notre-Dame), l'assurance assistance et rapatriement Mutuaide Assistance.

Ce prix ne comprend pas : Les pré et post acheminements pour vous rendre à la gare de La Rochelle Station et revenir, les boissons, les pourboires, les offrandes de messes, les offrandes pour les communautés rencontrées, et les intervenants extérieurs, ainsi que toutes les dépenses à caractère personnel et autres prestations non mentionnées ci-dessus.

Renseignements et contact :

Service des Pèlerinages - Mme Marie DEVALLET
pelerinages@diocese17.fr - 07 72 32 08 28

Bulletin individuel d'inscription
à retourner avant le 30 mars 2026
complété et avec votre règlement à :
Service des Pèlerinages, 6 Allée du Séminaire, 17100 SAINTES

Père Soeur M. Mme Melle

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : ____/____/____

Coordonnées

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____ @ _____

Paroisse : _____ Téléphone : _____

Inscription

Je soussigné(e) NOM _____ Prénom _____

m'inscrit au pèlerinage à Paris du 23 au 24 avril 2026 et vous adresse la somme de 100€ en acompte, à valoir sur le prix total de mon pèlerinage par chèque.

Faire précéder la signature de la mention : « Lu et approuvé ».

Date :

Signature :

Ordre du chèque : Service des Pèlerinages - Solde à régler impérativement 8 jours avant le départ

- Je souhaite prendre le train au départ de La Rochelle - Prix total : 430 €
- Je voyage par mes propres moyens et retrouverai le groupe à la gare Montparnasse, à l'heure d'arrivée du train en provenance de La Rochelle - Prix total : 320 €
- Je réserve une chambre individuelle - Supplément : 40 €

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles liées à ce pèlerinage :

- j'autorise l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à collecter et utiliser mes données personnelles.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à collecter et utiliser mes données personnelles.
- j'autorise l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à utiliser mon image.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à utiliser mon image.

QUELS SONT LES FRAIS D'ANNULATION ?

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation ! Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement : la copie du bulletin d'inscription de la personne, la copie des versements effectués, La copie du courrier d'annulation et le justificatif de cette annulation datant au plus tard de la date d'annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...). Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus. Pour les cas de force majeure, sur présentation des documents ci-dessus, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 95 € par personne de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure : Jusqu'à 61 jours du départ : BIPEL facturera les frais d'inscription d'un montant de 95 € par personne. A partir de 60 jours du départ, Bipel retiendra : Entre 60 et 31 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage, Entre 30 et 16 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage, Entre 15 et 4 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage, A partir de 3 jours avant le départ, 100% du montant total du voyage,

Attention : Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Personnes à prévenir en cas d'urgence au cours du pèlerinage :

Nom, prénom, téléphone :

Nom, prénom, téléphone :

Allergies et intolérance connues médicamenteuses, alimentaires :

.....

.....

Si vous avez un traitement en cours, venir impérativement avec vos ordonnances.

POINT D'ATTENTION

Les trajets dans Paris se feront en métro. Chaque pèlerin disposera d'un pass navigo crédité d'un nombre de voyages nécessaires pour la durée du pèlerinage. Nous avons le temps entre chacun de nos lieux de visites, nous prendrons donc le temps nécessaire pour ne mettre personne en difficulté pendant ces trajet. Dans l'esprit d'un pèlerinage, nous prendrons soin les uns des autres dans un soucis de vie joyeuse et fraternelle.



- J'ai pris connaissance des conditions générales de participation, à lire sur le site du diocèse : urlr.me/HFjUTw (ou en scannant le QR Code ci-contre)